

TRAITEMENT ET TRANSFERT DES EAUX

Suez Environnement remporte deux contrats en Algérie

Deux filiales de Suez Environnement ont remporté deux contrats, en matière de traitement et transfert des eaux à Alger et dans la région sétifiennne, pour un montant global de 133 millions d'euros.

Chérif Bennaceur -Alger (Le Soir) - Le premier contrat porte sur la reconstruction et le doublement de la capacité de la station d'épuration de Baraki, qui traitera, à terme, les eaux usées de 1,8 million d'habitants d'Alger, dont 900 000 supplémentaires.

Ce contrat a été attribué par la wilaya d'Alger à Suez Environnement à travers sa filiale Degrémont, pour un montant total de 108 millions d'euros, dont 68 pour Degrémont. Selon un communiqué de Suez Environnement,

l'extension de l'usine de Baraki est réalisée en partenariat avec China Geo Construction, société chinoise de génie civil, et entièrement financée par la wilaya d'Alger.

Quant au second contrat, il a été attribué, pour un montant de 25 millions d'euros, par l'Agence nationale des barrages et transferts (ANBT) à la société Safège, filiale d'ingénierie de Suez Environnement.

Ce contrat concerne le projet de transfert «système Est» (sur



Produire et distribuer 200 millions de m³/an pour l'Algérois.

une longueur de 60 km dans la région d'El-Eulma, du barrage de Tabellout à Draâ Driss) et le projet

«système Ouest» (sur 22 km entre les barrages d'Ighil Emda et Mahouane). Ainsi, Safège fourni-

ra à l'ANBT les études d'exécution, l'assistance technique et la surveillance des travaux des ouvrages des deux systèmes. Les travaux réalisés par Safège permettront d'alimenter la région sétifiennne, aride en eau potable et en eau brute à usage d'irrigation, et de produire et distribuer 7m³/s d'eau d'ici 2013. En rappelant que Suez Environnement a signé en mars 2006 un contrat pour assurer le service public d'eau et d'assainissement pour 3,2 millions d'Algérois, pour produire et distribuer 200 millions de m³/an.

En relevant que Safège fournit des études et diagnostics et que Degrémont a réalisé 7 usines de traitement d'eau potable, pour le compte d'organismes sous tutelle du ministère algérien des Ressources en eau.

C. B.

SANTÉ PUBLIQUE À ORAN

Des déchets hospitaliers déversés en pleine nature

À Oran, les épisodes des déchets hospitaliers abandonnés en pleine nature ne semblent pas prendre fin.

Ben Aziz - Oran (Le Soir) - A ce sujet, lors d'une session de l'APW tenue récemment, un rapport a été présenté par la Direction de l'environnement précisant qu'annuellement une quantité de 4 764 tonnes de déchets hospitaliers, générée par les 118 structures hospitalières privées et étatiques, relevant de la wilaya d'Oran, est soit abandonnée dans les décharges publiques, soit incinérée dans de mauvaises conditions.

L'on saura que la Direction de l'environnement en s'appuyant sur le décret exécutif 06-104, mis en application en février 2006, a procédé à la notification par écrit à 200 établissements générateurs de déchets spéciaux, une procédure qui n'a abouti qu'à 52 réponses.

Le scénario de déversement des déchets hospitaliers s'est, une fois de plus, répété en début de la semaine passée, où une importante quantité a été découverte, aban-

donnée en pleine nature près d'un cimetière, dans la zone périphérique de la localité d'Es-Senia.

Aussitôt alertés par les citoyens, nous nous sommes rendus sur les lieux où nos interlocuteurs, témoins de la scène, nous diront qu'une fois informés, les éléments de la Gendarmerie nationale, en l'occurrence ceux relevant de la section de l'environnement, ont été dépêchés sur les lieux. Le directeur de la santé aurait également été sollicité, de même que les responsables communaux de l'hygiène.

Selon des témoins qui ont assisté à la scène, un groupe d'enfants défavorisés, s'adonnant à la collecte des déchets en plastique destinés au recyclage, venaient quotidiennement sillonner la région, les sacs au dos remplis d'ordures, fouillant minutieusement les tonnes de déchets abandonnés illicitement en quête d'un morceau de plastique. «Ces pauvres enfants, nous dira un des citoyens, sont précocement mêlés à ce genre de pratique, risquant leur santé pour trouver un morceau de

plastique, de nylon, de caoutchouc... pour le vendre aux recycleurs et trouver de quoi nourrir leurs familles.»

Un témoin digne de foi nous a confirmé que parmi les déchets, il y avait des bouteilles de sérum usagé et des seringues ainsi que des documents administratifs. D'autre part, une source bien informée au niveau de la commune d'Es-Senia, nous a confirmé la même version, ajoutant que «les documents trouvés consistaient en des dossiers d'hospitalisation» sans préciser leur source. Cette source nous a confirmé que des clichés de radios et des flacons utilisés pour le prélèvement de sang ont été également trouvés sur les lieux.

Interrogé sur la consistance et la quantité des déchets hospitaliers découverts, la gendarmerie nous a donné sa version des faits. Selon cette dernière, «ce ne sont que quelques bouteilles de médicaments périmés qui ont été saisies». Ce qui laisse à deviner que la provenance de ces déchets pourrait être d'origine pharmaceu-

tique, dont les mis en cause n'ont pas encore été identifiés.

Notre tentative pour contacter le directeur de la santé s'est avérée vaine. La chargée de communication attachée à cette circonscription nous a confirmé qu'elle «ignorait catégoriquement l'affaire».

Quelle que soit la contenance de ces déchets, il s'agit de produits pharmaceutiques, dont les premières victimes qui sont à déplorer, sont ces pauvres petits ignorants, exposés à tous genres de contaminations, sans parler des préjudices qui influent négativement sur l'environnement.

Le hasard aura voulu que cette découverte intervienne à un moment où les commissions d'hygiène déployées par le ministère de la Santé et de la Réforme hospitalière ont été dépêchées pour inspecter l'intérieur des établissements de santé.

En attendant l'identification des auteurs de cet énième déversement de déchets, l'affaire suit son cours...

B. A.

LA COUR ORDONNE UNE NOUVELLE INSTRUCTION

Dix ans après, l'affaire des 147 milliards détournés à l'APC de Béjaïa n'a pas encore livré tous ses secrets

Dix ans après, l'affaire des 147 milliards détournés à l'APC de Béjaïa n'a pas encore livré tous ses secrets.

Le grave scandale financier connu communément sous le nom de «l'affaire des 147 milliards» à Béjaïa, une énorme somme d'argent qui aurait été détournée à l'APC de Béjaïa durant le mandat de l'ex-DEC en 1996, n'a finalement pas été examinée jeudi dernier, comme annoncé par le tribunal criminel de Béjaïa.

Le scandale financier, qui a éclaboussé de nombreux responsables au niveau des différentes administrations de la municipalité et de la wilaya de l'époque, a été retiré de la session par les autorités judiciaires du tribunal de Béjaïa qui ont ordonné une nouvelle instruction de l'affaire. Il convient de noter que l'affaire en question a connu plusieurs

renvois expliqués par l'exigence de la présence, en tant que témoin, d'un ex-wali de Béjaïa ou encore par une demande introduite auprès de la cour suprême en vue de la requalification des délits, par les avocats de la défense d'autres mis en cause dans la même affaire.

Pour rappel, l'affaire remonte exactement à l'été 1997, lorsqu'une lettre anonyme avait atterri le bureau du procureur général du tribunal de Béjaïa faisant état «d'irrégularités flagrantes et graves» dans les passations de marchés par l'ex-DEC avec des entrepreneurs soumissionnaires «triés sur le volet».

Après une enquête minutieuse menée par la section de recherche de la Gendarmerie nationale qui a duré plus de huit mois, un dossier volumineux compromettant l'ex-DEC et plusieurs autres respon-

sables a été transmis à l'autorité judiciaire de Béjaïa, laquelle a confié l'instruction de l'affaire au juge d'instruction du tribunal d'Akbou, conformément à la loi conférant le pouvoir de l'examen d'un dossier impliquant un magistrat en dehors de la ville où ce dernier a exercé.

Tenant compte de la complexité existante dans les procédures régissant le code de passation des marchés, l'enquête ordonnée par les instances judiciaires de Béjaïa révéla que l'ex-DEC «n'aurait jamais réussi à agir seul pour commettre toutes infractions sans une protection assurément pas innocente d'autres acteurs intervenant dans le domaine».

Quelque 34 personnes, dont l'ex-DEC, un ex-chef de daïra de Béjaïa, un ex-chef de cabinet du

wali, un ex-directeur de l'administration locale, un ex-directeur des moyens généraux et l'ex-directeur technique près de l'APC de Béjaïa, sont ainsi impliquées dans ce scandale financier sous les différentes accusations de détournement de deniers publics, de délit de validation de contrats et de révisions d'annexes contraires à la réglementation en vigueur.

28 autres accusés, qui sont pour la plupart des entrepreneurs et des chefs d'entreprise à Béjaïa, Kherrata, El Kseur, Sidi Aïch, Alger et Sidi Bel-Abbès, auront, pour leur part, à répondre des délits liés à l'obtention des marchés de l'APC de Béjaïa en utilisant les pouvoirs de l'APC et de la wilaya notamment la surfacturation, la qualité du service et les délais de réalisation.

A. Kersani

ÉTABLISSEMENT PUBLIC HOSPITALIER

DJILALI- RAHMOUNI (EX-CLINIQUE DES ORANGERS)

Action de protestation ce lundi

La section syndicale de l'établissement public hospitalier Djilali-Rahmouni (ex-clinique des Orangers) compte tenir, ce lundi prochain, un rassemblement de protestation d'une heure à partir de la mi-journée au sein de cette structure de santé de la capitale.

Selon le président de cette section syndicale affiliée au Syndicat national autonome des personnels de l'administration publique (Snapap), Kamel Meziane, cette action de protestation vient en réponse «au refus de la direction de l'établissement de reconnaître notre nouvelle structure syndicale en tant que partenaire social à part entière et aux manœuvres d'intimidation et de pression exercées sur les travailleurs affiliés à notre section» qui compte, selon lui, «143 adhérents sur les 694 travailleurs de l'établissement hospitalier, soit un peu plus du taux d'adhésion de 20% exigé par la loi» pour la création d'une section syndicale.

Aussi, un préavis de protestation a été déposé le 7 février courant au niveau de l'Inspection du travail de la Direction de la santé et de la population et l'inspection générale du ministère de la Santé.

Lotfi Mérad